**27. Assurer la pertinence et la qualité des locaux, équipements et outils pédagogiques**

***Description***

L'indicateur 27 exige que l’organisme de formation garantisse que les locaux, équipements, et outils pédagogiques utilisés sont adaptés et de qualité pour favoriser un apprentissage efficace et agréable. Cela inclut l’adéquation aux besoins pédagogiques, le confort des participants, et le respect des normes de sécurité et d’accessibilité.

**Étape 1 : Évaluer les besoins en locaux, équipements et outils pédagogiques**

1. **Analyser les besoins pédagogiques** :
   * Identifier les exigences spécifiques de chaque formation (taille des groupes, équipements nécessaires, supports pédagogiques).
   * Consulter les formateurs et les équipes pédagogiques pour recenser leurs besoins.
2. **Évaluer les locaux actuels** :
   * Vérifier l’adéquation des salles de formation en termes de taille, configuration, et confort.
   * Assurer la conformité aux normes de sécurité (issues de secours, extincteurs, éclairage).
3. **Inventorier les équipements et outils disponibles** :
   * Lister les équipements existants (ordinateurs, projecteurs, tableaux interactifs).
   * Évaluer la qualité et l’état des outils pédagogiques (matériel didactique, logiciels).

**Étape 2 : Assurer la qualité et l’adéquation des locaux et équipements**

1. **Adapter les locaux aux besoins identifiés** :
   * Réaménager les espaces pour optimiser le confort et l’efficacité pédagogique.
   * Installer des équipements supplémentaires si nécessaire (climatisation, éclairage adapté).
2. **Mettre à jour les équipements et outils pédagogiques** :
   * Remplacer ou réparer les équipements obsolètes ou défectueux.
   * Intégrer des outils numériques ou technologiques modernes pour enrichir l’apprentissage.
3. **Garantir l’accessibilité** :
   * S’assurer que les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
   * Adapter les outils pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques des apprenants.

**Étape 3 : Mettre en place un suivi régulier de la qualité des infrastructures**

1. **Réaliser des audits réguliers** :
   * Planifier des inspections périodiques des locaux et équipements pour vérifier leur état et leur conformité.
   * Utiliser des checklists pour s’assurer que tous les aspects sont couverts (sécurité, confort, fonctionnalité).
2. **Recueillir les retours des utilisateurs** :
   * Solliciter les bénéficiaires et les formateurs pour obtenir des feedbacks sur la qualité des locaux et équipements.
   * Utiliser des questionnaires de satisfaction ou des entretiens pour recueillir ces informations.
3. **Documenter les actions de maintenance et d’amélioration** :
   * Tenir un registre des interventions réalisées (réparations, mises à jour d’équipements).
   * Archiver les rapports d’audit et les retours des utilisateurs pour suivre l’évolution des besoins.

**Étape 4 : Assurer la sécurité et la conformité des locaux**

1. **Respecter les normes de sécurité** :
   * Vérifier régulièrement le bon fonctionnement des équipements de sécurité (extincteurs, alarmes).
   * Former le personnel aux procédures d’évacuation et aux gestes de premiers secours.
2. **Assurer la conformité légale** :
   * S’assurer que les locaux respectent les normes légales en vigueur (accessibilité, sécurité incendie).
   * Tenir à jour les documents de conformité et les certificats nécessaires.
3. **Prévoir des actions en cas de non-conformité** :
   * Mettre en place des actions correctives immédiates si des non-conformités sont détectées.
   * Documenter les actions entreprises pour remédier aux problèmes identifiés.

**Étape 5 : Améliorer continuellement les infrastructures et outils pédagogiques**

1. **Planifier des investissements réguliers** :
   * Prévoir un budget annuel pour l’entretien et l’amélioration des locaux et équipements.
   * Prioriser les investissements en fonction des besoins identifiés et des retours des utilisateurs.
2. **Innover dans les outils pédagogiques** :
   * Intégrer des technologies émergentes pour enrichir l’expérience d’apprentissage (réalité virtuelle, plateformes en ligne).
   * Expérimenter de nouvelles approches pédagogiques et outils pour dynamiser les formations.
3. **Capitaliser sur les bonnes pratiques** :
   * Partager les réussites et innovations avec l’ensemble des équipes.
   * Mettre en place des sessions de formation pour familiariser les formateurs avec les nouveaux outils.

**Exemples de preuves à fournir lors d’un audit**

* Rapports d’audit des locaux et équipements.
* Inventaires des équipements et outils pédagogiques.
* Plans d’aménagement ou de réaménagement des locaux.
* Documents de conformité légale (certificats, attestations).
* Questionnaires de satisfaction des utilisateurs.
* Registre des actions de maintenance et d’amélioration.
* Plans d’investissement et d’innovation pour les infrastructures.

**Conclusion**

En suivant ce processus, **CGPC** pourra garantir la pertinence et la qualité des locaux, équipements et outils pédagogiques.